

REÇU LE :
- 9 AVR. 2024
SGCD FOIX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE
CIAS L'agglo Foix-Varilhes
Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration
Séance du 28 mars 2024 à 17h00

| Nombre de membres en exercice | Membres présents | Membres représentés | Votants | Votes | | |
|-------------------------------|------------------|---------------------|---------|-------|--------|------------|
| | | | | Pour | Contre | Abstention |
| 18 | 10 | 0 | 10 | 10 | 0 | 0 |

Par suite d'une convocation en date du 25 mars 2024 les membres composant le conseil d'administration du CIAS L'agglo Foix-Varilhes se sont réunis au siège de L'agglo à Foix, 1A avenue du Général de Gaulle, 09000 FOIX sous la présidence de Annie Bouby,

PRESENTS :

Danielle Carriere , Lawrence Bories , Daniel Besnard , Nathalie Maury , Philippe Fabry , Annie Bouby , Anne-Lise Delpy , Edith Claire Authie , Marie-Fance Basset-Berges , Sophie Privat

ABSENTS :

Raymond Fis , Mina Achary , Thomas Fromentin , Bruno Sans , Catherine Bazex-Gnemmi , Catherine Guintoli , Diane Maraval

La vice-présidente ouvre la séance à 17h00
Daniel Besnard est élu secrétaire de séance.

2024/010

Finances / Budget principal du CIAS - compte de gestion 2023 du trésorier

Rapporteur : Annie Bouby

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier ses dispositions financières et comptables ;

Vu le code l'action sociale et des familles ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux ;

Vu la délibération du conseil communautaire de L'agglo Foix-Varilhes n°2023/055 en date du 5 avril 2023 portant création du CIAS L'agglo Foix-Varilhes, à compétence unique, pour assurer la gestion des services dédiés aux personnes âgées ;

Vu la délibération du conseil communautaire de L'agglo Foix-Varilhes n°2023/076 du 31 mai 2023 portant attribution d'une dotation initiale et d'une subvention au CIAS L'agglo Foix-Varilhes ;

Vu la délibération du conseil d'administration n°2023/007 du 5 juin 2023 relative à l'adoption du budget primitif du budget principal du CIAS pour 2023 (second semestre) ;

Le rapporteur soumet au conseil d'administration le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2023 établi par le comptable public du service de gestion comptable de Foix, trésorier du CIAS L'agglo Foix-Varilhes.

Il précise que ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente, comme ce dernier, un excédent global de clôture de 43 952,97 € ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice pour 2023 et la décision modificative s'y rapportant, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des mandats de dépenses effectuées, le compte de gestion dressé par le trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2023 ;

Statuant sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

Article 1 : DE DECLARER que le compte de gestion du budget principal du CIAS L'agglo Foix-Varilhes, dressé pour l'exercice 2023 par le comptable public du service de gestion comptable de Foix, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Article 2 : D'AUTORISER la vice-présidente à signer tout acte aux effets ci-dessus.

Fait et délibéré, le 28 mars 2024

La vice-présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, après dépôt en préfecture et publication ou notification aux dates figurant ci-contre.

Pour extrait conforme
La Vice-Présidente,
Annie Bouby



REÇU LE :

- 9 AVR. 2024

SGCD FOIX

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du CIAS L'agglo Foix-Varilhes. Un recours contentieux peut aussi être formé auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

REÇU LE :
- 9 AVR. 2024
SGCD FOIX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE
CIAS L'agglo Foix-Varilhes
Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration
Séance du 28 mars 2024 à 17h00

| Nombre de membres en exercice | Membres présents | Membres représentés | Votants | Votes | | |
|-------------------------------|------------------|---------------------|---------|-------|--------|------------|
| | | | | Pour | Contre | Abstention |
| 18 | 10 | 0 | 10 | 10 | 0 | 0 |

Par suite d'une convocation en date du 25 mars 2024 les membres composant le conseil d'administration du CIAS L'agglo Foix-Varilhes se sont réunis au siège de L'agglo à Foix, 1A avenue du Général de Gaulle, 09000 FOIX sous la présidence de Annie Bouby.

PRESENTS :

Danielle Carriere , Lawrence Bories , Daniel Besnard , Nathalie Maury , Philippe Fabry , Annie Bouby , Anne-Lise Delpy , Edith Claire Authie , Marie-Fance Basset-Berges , Sophie Privat

ABSENTS :

Raymond Fis , Mina Achary , Thomas Fromentin , Bruno Sans , Catherine Bazex-Gnemmi , Catherine Guintoli , Diane Maraval

La vice-présidente ouvre la séance à 17h00

Daniel Besnard est élu secrétaire de séance.

2024/011

Approbation du règlement de fonctionnement de la résidence autonomie à Varilhes

Rapporteur : Annie Bouby

Vu le code de l'action sociale et des familles (CASF) ;

Vu la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 ;

Vu la loi 2015-61778 du 28 décembre 2015 relative à l'adoption de la société au vieillissement ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 5 avril 2023 portant création du CIAS L'agglo Foix Varilhes;

Vu les statuts constitutifs du CIAS ;

Vu l'autorisation du Conseil départemental de l'Ariège accordée à la résidence autonomie « bleu printemps » ;

Considérant que le règlement de fonctionnement est un document élaboré en application de l'article 11 de la loi du 2 janvier 2002 et du Code de l'Action Sociale et des Familles selon lequel : « dans chaque établissement médico-social, il est élaboré un règlement de fonctionnement qui définit les droits de la personne accueillie et les obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie collectives au sein de l'établissement. Le règlement de fonctionnement est établi après consultation du Conseil de la Vie Sociale ».

Considérant que ce règlement a pour objectif de fixer les règles de vie à l'intérieur de l'établissement, et de garantir le respect des droits et libertés de chacun ;

REÇU LE :

- 9 AVR. 2024

SGCD FOIX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

CIAS L'agglo Foix-Varilhes

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration

Séance du 28 mars 2024 à 17h00

2024/004 Finances / Budget principal du CIAS – compte administratif 2023

| Nombre de membres en exercice | Membres présents | Membres représentés | Votants | Votes | | |
|-------------------------------|------------------|---------------------|---------|-------|--------|------------|
| | | | | Pour | Contre | Abstention |
| 18 | 10 | 0 | 9 | 9 | 0 | 0 |

Par suite d'une convocation en date du 25 mars 2024 les membres composant le conseil d'administration du CIAS L'agglo Foix-Varilhes se sont réunis à l'antenne technique, parc technologique Delta sud - 78 rue Marie Curie - 09340 Verniolle, sous la présidence de Annie Bouby

PRESENTS :

Danielle Carriere , Lawrence Bories , Daniel Besnard , Nathalie Maury , Philippe Fabry , Annie Bouby , Anne-Lise Delpy , Edith Claire Authie , Marie-Fance Basset-Berges , Sophie Privat

ABSENTS :

Raymond Fis , Mina Achary , Thomas Fromentin , Bruno Sans , Catherine Bazex-Gnemmi , Catherine Guintoli , Diane Maraval

La vice-présidente ouvre la séance à 17h00

Daniel Besnard est élu secrétaire de séance.

2024/004

Finances / Budget principal du CIAS – compte administratif 2023

Rapporteur : Daniel Besnard

Annie Bouby, vice-présidente du CIAS L'agglo Foix-Varilhes, a quitté la séance et le conseil siège sous la présidence de Daniel Besnard ;

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier ses dispositions financières et comptables ;

Vu le code l'action sociale et des familles ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux ;

Vu la délibération du conseil communautaire de L'agglo Foix-Varilhes n°2023/055 en date du 5 avril 2023 portant création du CIAS L'agglo Foix-Varilhes, à compétence unique, pour assurer la gestion des services dédiés aux personnes âgées ;

Vu la délibération du conseil communautaire de L'agglo Foix-Varilhes n°2023/076 du 31 mai 2023 portant attribution d'une dotation initiale et d'une subvention au CIAS L'agglo Foix-Varilhes ;

Vu la délibération du conseil d'administration n°2023/007 du 5 juin 2023 relative à l'adoption du budget primitif du budget principal du CIAS pour 2023 (second semestre) ;

L'exercice étant clos, le compte administratif pour 2023 du budget principal fait ressortir un excédent global de clôture, hors restes à réaliser, de 43 952,97 €.

REÇU LE :

- 9 AVR. 2024

SGCD FOIX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

CIAS L'agglo Foix-Varilhes

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration

Séance du 28 mars 2024 à 17h00

| Nombre de membres en exercice | Membres présents | Membres représentés | Votants | Votes | | |
|-------------------------------|------------------|---------------------|---------|-------|--------|------------|
| | | | | Pour | Contre | Abstention |
| 18 | 10 | 0 | 10 | 10 | 0 | 0 |

Par suite d'une convocation en date du 25 mars 2024 les membres composant le conseil d'administration du CIAS L'agglo Foix-Varilhes se sont réunis au siège de L'agglo à Foix, 1A avenue du Général de Gaulle 09000 FOIX, sous la présidence de Annie Bouby

PRESENTS :

Danielle Carriere , Lawrence Bories , Daniel Besnard , Nathalie Maury , Philippe Fabry , Annie Bouby , Anne-Lise Delpy , Edith Claire Authie , Marie-Fance Basset-Berges , Sophie Privat

ABSENTS :

Raymond Fis , Mina Achary , Thomas Fromentin , Bruno Sans , Catherine Bazex-Gnemmi , Catherine Guintoli , Diane Maraval

La vice-présidente ouvre la séance à 17h00

Daniel Besnard est élu secrétaire de séance.

2024/013

Finances / Budget annexe Clic - compte de gestion 2023 du trésorier

Rapporteur : Annie Bouby

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier ses dispositions financières et comptables ;

Vu le code l'action sociale et des familles ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux ;

Vu la délibération du conseil communautaire de L'agglo Foix-Varilhes n°2023/055 en date du 5 avril 2023 portant création du CIAS L'agglo Foix-Varilhes, à compétence unique, pour assurer la gestion des services dédiés aux personnes âgées ;

Vu la délibération du conseil communautaire de L'agglo Foix-Varilhes n°2023/076 du 31 mai 2023 portant attribution d'une dotation initiale et d'une subvention au CIAS L'agglo Foix-Varilhes ;

Vu la délibération du conseil d'administration n°2023/009 du 5 juin 2023 relative à l'adoption du budget primitif du budget annexe Clic pour 2023 (second semestre) ;

Le rapporteur soumet au conseil d'administration le compte de gestion du budget annexe Clic pour l'exercice 2023 établi par le comptable public du service de gestion comptable de Foix, trésorier du CIAS L'agglo Foix-Varilhes.

Pour extrait conforme
La Vice-Présidente,
Annie Bouby



REÇU LE :

- 9 AVR. 2024

SGCD FOIX

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du CIAS L'agglo Foix-Varilhes. Un recours contentieux peut aussi être formé auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

REÇU LE :
- 9 AVR. 2024
SGCD FOIX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE
CIAS L'agglo Foix-Varilhes
Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration
Séance du 28 mars 2024 à 17h00

| Nombre de membres en exercice | Membres présents | Membres représentés | Votants | Votes | | |
|-------------------------------|------------------|---------------------|---------|-------|--------|------------|
| | | | | Pour | Contre | Abstention |
| 18 | 10 | 0 | 9 | 9 | 0 | 0 |

Par suite d'une convocation en date du 25 mars 2024 les membres composant le conseil d'administration du CIAS L'agglo Foix-Varilhes se sont réunis à l'antenne technique, parc technologique Delta sud - 78 rue Marie Curie - 09340 Verniolle, sous la présidence de Annie Bouby

PRESENTS :

Danielle Carriere , Lawrence Bories , Daniel Besnard , Nathalie Maury , Philippe Fabry , Annie Bouby , Anne-Lise Delpy , Edith Claire Authie , Marie-France Basset-Berges , Sophie Privat

ABSENTS :

Raymond Fis , Mina Achary , Thomas Fromentin , Bruno Sans , Catherine Bazex-Gnemmi , Catherine Guintoli , Diane Maraval

La vice-présidente ouvre la séance à 17h00
Daniel Besnard est élu secrétaire de séance.

2024/014

Finances / Budget annexe Clic – compte administratif 2023

Rapporteur : Daniel Besnard

Annie Bouby, vice-présidente du CIAS L'agglo Foix-Varilhes, a quitté la séance et le conseil siège sous la présidence de Daniel Besnard ;

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier ses dispositions financières et comptables ;

Vu le code l'action sociale et des familles ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux ;

Vu la délibération du conseil communautaire de L'agglo Foix-Varilhes n°2023/055 en date du 5 avril 2023 portant création du CIAS L'agglo Foix-Varilhes, à compétence unique, pour assurer la gestion des services dédiés aux personnes âgées ;

Vu la délibération du conseil communautaire de L'agglo Foix-Varilhes n°2023/076 du 31 mai 2023 portant attribution d'une dotation initiale et d'une subvention au CIAS L'agglo Foix-Varilhes ;

Vu la délibération du conseil d'administration n°2023/009 du 5 juin 2023 relative à l'adoption du budget primitif du budget annexe Clic pour 2023 (second semestre) ;

REÇU LE :
- 9 AVR. 2024
SGCD FOIX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE
CIAS L'agglo Foix-Varilhes
Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration
Séance du 28 mars 2024 à 17h00

| Nombre de membres en exercice | Membres présents | Membres représentés | Votants | Votes | | |
|-------------------------------|------------------|---------------------|---------|-------|--------|------------|
| | | | | Pour | Contre | Abstention |
| 18 | 10 | 0 | 10 | 10 | 0 | 0 |

Par suite d'une convocation en date du 25 mars 2024 les membres composant le conseil d'administration du CIAS L'agglo Foix-Varilhes se sont réunis au siège de L'agglo à Foix, 1A avenue du Général de Gaulle 09000 FOIX, sous la présidence de Annie Bouby.

PRESENTS :

Danielle Carriere , Lawrence Bories , Daniel Besnard , Nathalie Maury , Philippe Fabry , Annie Bouby , Anne-Lise Delpy , Edith Claire Authie , Marie-France Basset-Berges , Sophie Privat

ABSENTS :

Raymond Fis , Mina Achary , Thomas Fromentin , Bruno Sans , Catherine Bazex-Gnemmi , Catherine Guintoli , Diane Maraval

La vice-présidente ouvre la séance à 17h00
Daniel Besnard est élu secrétaire de séance.

2024/015

Finances / Budget annexe résidence autonomie - compte de gestion 2023 du trésorier

Rapporteur : Annie Bouby

- Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier ses dispositions financières et comptables ;
- Vu le code l'action sociale et des familles ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux ;
- Vu la délibération du conseil communautaire de L'agglo Foix-Varilhes n°2023/055 en date du 5 avril 2023 portant création du CIAS L'agglo Foix-Varilhes, à compétence unique, pour assurer la gestion des services dédiés aux personnes âgées ;
- Vu la délibération du conseil communautaire de L'agglo Foix-Varilhes n°2023/076 du 31 mai 2023 portant attribution d'une dotation initiale et d'une subvention au CIAS L'agglo Foix-Varilhes ;
- Vu la délibération du conseil d'administration n°2023/005 du 5 juin 2023 portant fixation des tarifs de la location, des services collectifs et de la restauration de la résidence autonomie Bleu printemps à compter du 1^{er} juillet 2023 ;

Vu la délibération du conseil d'administration n° 2023/008 du 5 juin 2023 relative à l'adoption du budget primitif du budget annexe résidence autonomie pour 2023 (second semestre) ;

Le rapporteur soumet au conseil d'administration le compte de gestion du budget annexe résidence autonomie pour l'exercice 2023 établi par le comptable public du service de gestion comptable de Foix, trésorier du CIAS L'agglo Foix-Varilhes.

Il précise que ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente, comme ce dernier, un excédent global de clôture de 26 382,50 € ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice pour 2023, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des mandats de dépenses effectuées, le compte de gestion dressé par le trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2023 ;

Statuant sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

Article 1 : DE DECLARER que le compte de gestion du budget annexe résidence autonomie rattaché au CIAS L'agglo Foix-Varilhes, dressé pour l'exercice 2023 par le comptable public du service de gestion comptable de Foix, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Article 2 : D'AUTORISER la vice-présidente à signer tout acte aux effets ci-dessus.

Fait et délibéré, le 28 mars 2024

La vice-présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, après dépôt en préfecture et publication ou notification aux dates figurant ci-contre.

Pour extrait conforme
La Vice-Présidente,
Annie Bouby



REÇU LE :

- 9 AVR. 2024

SGCD FOIX

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du CIAS L'agglo Foix-Varilhes. Un recours contentieux peut aussi être formé auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

REÇU LE :

- 9 AVR. 2024

SGCD FOIX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE
CIAS L'agglo Foix-Varilhes
Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration
Séance du 28 mars 2024 à 17h00

| Nombre de membres en exercice | Membres présents | Membres représentés | Votants | Votes | | |
|-------------------------------|------------------|---------------------|---------|-------|--------|------------|
| | | | | Pour | Contre | Abstention |
| 18 | 10 | 0 | 9 | 9 | 0 | 0 |

Par suite d'une convocation en date du 25 mars 2024 les membres composant le conseil d'administration du CIAS L'agglo Foix-Varilhes se sont réunis au siège de L'agglo à Foix, 1A avenue du Général de Gaulle 09000 FOIX, sous la présidence de Annie Bouby

PRÉSENTS :

Danielle Carriere , Lawrence Bories , Daniel Besnard , Nathalie Maury , Philippe Fabry , Annie Bouby , Anne-Lise Delpy , Edith Claire Authie , Marie-France Basset-Berges , Sophie Privat

ABSENTS :

Raymond Fis , Mina Achary , Thomas Fromentin , Bruno Sans , Catherine Bazex-Gnemmi , Catherine Guintoli , Diane Maraval

La vice-présidente ouvre la séance à 17h00

Daniel Besnard est élu secrétaire de séance.

2024/016

Finances / Budget annexe résidence autonomie – compte administratif 2023

Rapporteur : Daniel Besnard

Annie Bouby, vice-présidente du CIAS L'agglo Foix-Varilhes, a quitté la séance et le conseil siège sous la présidence de Daniel Besnard ;

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier ses dispositions financières et comptables ;

Vu le code l'action sociale et des familles ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux ;

Vu la délibération du conseil communautaire de L'agglo Foix-Varilhes n°2023/055 en date du 5 avril 2023 portant création du CIAS L'agglo Foix-Varilhes, à compétence unique, pour assurer la gestion des services dédiés aux personnes âgées ;

Vu la délibération du conseil communautaire de L'agglo Foix-Varilhes n°2023/076 du 31 mai 2023 portant attribution d'une dotation initiale et d'une subvention au CIAS L'agglo Foix-Varilhes ;

Vu la délibération du conseil d'administration n°2023/005 du 5 juin 2023 portant fixation des tarifs de la location, des services collectifs et de la restauration de la résidence autonomie Bleu printemps à compter du 1^{er} juillet 2023 ;

Fait et délibéré, le 28 mars 2024

La vice-présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, après dépôt en préfecture et publication ou notification aux dates figurant ci-contre.

Pour extrait conforme
La Vice-Présidente,
Annie Bouby



REÇU LE :

- 9 AVR. 2024

SGCD FOIX

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du CIAS L'agglo Foix-Varilhes. Un recours contentieux peut aussi être formé auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

REÇU LE :
- 9 AVR. 2024
SGCD FOIX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE
CIAS L'agglo Foix-Varilhes
Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration
Séance du 28 mars 2024 à 17h00

| Nombre de membres en exercice | Membres présents | Membres représentés | Votants | Votes | | |
|-------------------------------|------------------|---------------------|---------|-------|--------|------------|
| | | | | Pour | Contre | Abstention |
| 18 | 10 | 0 | 10 | 10 | 0 | 0 |

Par suite d'une convocation en date du 25 mars 2024 les membres composant le conseil d'administration du CIAS L'agglo Foix-Varilhes se sont réunis au siège de L'agglo à Foix, 1A avenue du général de Gaulle 09000 FOIX, sous la présidence de Annie Bouby.

PRESENTS :

Danielle Carriere , Lawrence Bories , Daniel Besnard , Nathalie Maury , Philippe Fabry , Annie Bouby , Anne-Lise Delpy , Edith Claire Authie , Marie-France Basset-Berges , Sophie Privat

ABSENTS :

Raymond Fis , Mina Achary , Thomas Fromentin , Bruno Sans , Catherine Bazex-Gnemmi , Catherine Guintoli , Diane Maraval

La vice-présidente ouvre la séance à 17h00

Daniel Besnard est élu secrétaire de séance.

2024/017

Finances / Budget annexe résidence autonomie – affectation du résultat 2023

Rapporteur : Annie Bouby

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier ses dispositions financières et comptables ;

Vu le code l'action sociale et des familles ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux ;

Vu la délibération du conseil communautaire de L'agglo Foix-Varilhes n°2023/055 en date du 5 avril 2023 portant création du CIAS L'agglo Foix-Varilhes, à compétence unique, pour assurer la gestion des services dédiés aux personnes âgées ;

Vu la délibération du conseil communautaire de L'agglo Foix-Varilhes n°2023/076 du 31 mai 2023 portant attribution d'une dotation initiale et d'une subvention au CIAS L'agglo Foix-Varilhes ;

Vu la délibération du conseil d'administration n°2023/005 du 5 juin 2023 portant fixation des tarifs de la location, des services collectifs et de la restauration de la résidence autonomie Bleu printemps à compter du 1^{er} juillet 2023 ;

Fait et délibéré, le 28 mars 2024

La vice-présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, après dépôt en préfecture et publication ou notification aux dates figurant ci-contre.

Pour extrait conforme
La Vice-Présidente,
Annie Bouby



REÇU LE :

- 9 AVR. 2024

SGCD FOIX

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du CIAS L'agglo Foix-Varilhes. Un recours contentieux peut aussi être formé auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.